

Zeitschrift: Arbido-R : Revue
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 4 (1989)
Heft: 2

Artikel: Bibliothèque nationale : quo vadis?
Autor: Cotti, Flavio
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Au cours du printemps 1989, le Conseil fédéral s'est penché à deux reprises sur l'avenir de la BNS. Tout d'abord en décidant son rattachement à un «grand» Office fédéral de la culture, ensuite en prenant connaissance du Rapport de la Commission Mühlemann chargée de définir un nouveau mandat pour la BNS. A la veille de l'engagement d'un nouveau directeur, le moment nous a paru opportun d'interroger le Chef du Département fédéral de l'intérieur sur l'avenir de cette institution qui constitue un des pivots de notre système de bibliothèques. M. Flavio Cotti a répondu par écrit aux questions qui lui ont été adressées.

La perspective générale que fournissent ses réponses, même si elles s'appuient sur le résultat de deux récents groupes de travail (Boulanger et Mühlemann), ne dégage pas encore le contour précis d'un nouveau mandat: souhait d'accorder au futur directeur la possibilité de contribuer à sa formulation ou défaillance dans la volonté de dire ce que sera demain la BNS, quels seront ses moyens? Le proche avenir répondra à ces questions. Néanmoins, il est certain que la BNS devra choisir rapidement les tâches prioritaires qu'elle pourra mener à bien. A brève échéance, elle ne saurait se disperser dans de multiples directions. Il y a un retard à combler. Il y a urgence.

M. le Conseiller fédéral n'a pas souhaité évoquer de quelle manière concrète la BNS pourrait collaborer avec les réseaux informatisés existants. Néanmoins les appels répétés à la collaboration avec les autres partenaires laissent envisager une future BNS bien ancrée dans les structures de coopération de ce pays, ceci dans un esprit de complémentarité.

Si, comme le laisse entrevoir M.F. Cotti, nous devons attendre du Conseil fédéral qu'il accroisse les moyens mis à disposition de la BNS, il importe que nous, bibliothèques et professionnels, à travers nos associations, soyons prêts à formuler des propositions, à engager le débat dans nos rangs et le dialogue avec les autorités sur l'avenir de notre système de bibliothèques. De notre capacité de proposition – non seulement en termes techniques –, de l'insistance avec laquelle nous saurons formuler notre point de vue dépendra également l'avenir de la BNS et des bibliothèques suisses. A quand des états généraux des bibliothèques suisses réunissant les autorités politiques et les professionnels de ce pays?

Jacques Cordonier

Bibliothèque nationale Quo vadis ?

M. Flavio Cotti répond à nos questions

Arbido-R: *Au moment où la France s'engage, avec enthousiasme et une unanimité politique rare, dans l'entreprise de la «Très grande bibliothèque», rebaptisée «Bibliothèque de France», alors que la Grande-Bretagne achève la construction d'une nouvelle «British Library» et que les Communautés européennes se lancent dans d'ambitieux plans de développement de leurs bibliothèques, les usagers et professionnels des bibliothèques suisses partagent le sentiment que les autorités fédérales n'accordent pas à la Bibliothèque nationale suisse l'attention et les moyens nécessaires à sa mission. Dans le cadre des politiques scientifique et culturelle de la Confédération, quelle place le Conseil fédéral attribue-t-il à la Bibliothèque nationale suisse (BNS)?*

M. le Conseiller fédéral Flavio Cotti: Le Conseil fédéral en tant qu'autorité collégiale et le Chef du Département fédéral de l'intérieur, sont parfaitement conscients de la mission importante qui revient à la BNS dans la vie culturelle et scientifique du pays. Il s'agit en bref de conserver et de mettre à disposition le patrimoine national imprimé et de participer activement à l'échange d'informations concernant la Suisse de près ou de loin.

En se penchant sur les besoins futurs de notre bibliothèque nationale, ses responsables n'omettront toutefois pas de scruter aussi l'histoire et la fonction des autres bibliothèques du pays: qu'elles soient universitaires, cantonales, municipales ou encore fondées et financées par des sociétés et des associations, celles-ci ont fourni un travail important et de pionnier, parallèlement à la BNS, et même parfois avant elle. Il appartiendra à la BNS de chercher la position spécifique qui lui revient, de redéfinir périodiquement son cahier des charges à la lumière des principes de la subsidiarité, dans un esprit de communication et de coopération, et avec une ambition innovatrice. Toutefois, il est encore trop tôt pour indiquer des mesures précises. Celles-ci devront être élaborées dans le cadre des nouvelles structures actuellement en voie d'aménagement, notamment par le futur directeur, en collaboration avec les autres bibliothèques suisses et les milieux spécialisés. Mes réponses à vos questions ne peuvent donc qu'indiquer des tendances.

Arbido-R: Depuis plusieurs années, le Rapport annuel du Conseil fédéral insiste, d'une part, sur l'augmentation des charges qui pèsent sur la BNS du fait de l'accroissement de la production éditoriale suisse (+35% depuis 1973) et des nouveaux supports de l'information, d'autre part, sur la stagnation des moyens, en particulier en personnel, mis à disposition de la Bibliothèque. Quelles mesures concrètes le Département fédéral de l'intérieur et le Conseil fédéral envisagent-ils pour maîtriser cette situation et permettre à la BNS d'assurer à nouveau des services de qualité?

F. Cotti: Je ne pense pas que l'on puisse dire que la qualité même des services de la BNS ait beaucoup baissé. Il est vrai que depuis un certain temps, ces services sont fournis avec des difficultés croissantes, et des retards sensibles; il est exact aussi que toute une série de fonctions qui, dans le cadre du réseau national des bibliothèques, incomberaient naturellement à la BNS, n'ont pas pu et ne peuvent être actuellement assumées par elle.

Il est cependant permis d'admettre que certains travaux pourront être rationalisés par l'intégration de la BNS dans une nouvelle forme d'organisation (nouvel «Office fédéral de la Culture»), par sa restructuration interne et par l'informatisation. Des mesures concrètes devront être élaborées avec le concours du nouveau directeur, grâce à une rationalisation et à un accroissement des moyens.

Arbido-R: La BNS a, de par la loi du 29 septembre 1911, pour mandat de recueillir les «Helvetica», de les conserver et de les tenir à la disposition du public. Au delà de cette fonction de conservation et de mise en valeur du patrimoine, elle assume des tâches d'intérêt général pour l'ensemble du pays (Catalogue collectif, bibliographies spécialisées, Répertoire des périodiques étrangers, etc.). A l'avenir, dans quelles directions le mandat de la BNS est-il appelé à évoluer? Quelles priorités seront retenues pour les dix prochaines années?

F. Cotti: Les spécialistes qui se sont penchés sur la question s'accordent largement sur trois éléments qui doivent inspirer le développement futur de la BNS:

- Etablissement d'une banque de données nationale, complète et facilement accessible,
- Réorientation vers des tâches culturelles et de politique culturelle,
- Acceptation de tâches en faveur de l'ensemble des bibliothèques suisses (formation et perfectionnement du personnel, développements dans le domaine de l'informatique, contacts avec l'étranger). La manière dont ces tâches seront matériellement accomplies doit être définie aussi en accord avec les autres bibliothèques et en consultation avec les organisations spécialisées et les usagers.

Arbido-R: La Commission fédérale pour l'information scientifique (CIS) recommande au Conseil fédéral de contribuer à la coordination des bibliothèques scientifiques, en particulier en matière d'informatisation en réseau. Elle considère également nécessaire la mise sur pied d'une «nationale Informationsleitstelle». Cette recommandation vous paraît-elle judicieuse? Dans une telle perspective, quels rôles et quels moyens seront attribués à la BNS?

F. Cotti: Les recommandations de la CIS concernant la nécessité d'une coordination des bibliothèques du pays en matière d'informatisation me paraissent en soi très judicieuses. Je considère également avec beaucoup d'intérêt le principe selon lequel la Confédération, aussi à travers la BNS, pourrait jouer dans ce sens un rôle de promotion, de par sa position particulière. Bien sûr, ce rôle ne pourra être défini unilatéralement, mais en accord avec les bibliothèques suisses, et il serait donc à ce stade imprudent de ma part d'envisager des solutions concrètes. La réorganisation de la BNS, dans le contexte renouvelé du grand Office fédéral de la culture, permettra entre autres choses d'étudier à fond ce problème, pour y apporter les solutions plus adéquates.

L'attribution d'une fonction de centre de l'information scientifique et culturelle à la BNS me paraît une nécessité, d'ailleurs très largement reconnue. De par sa position, la BNS pourrait avoir un rôle beaucoup plus actif dans l'économie de la circulation de l'information sur le plan national, ainsi que dans le contexte international (comme point de contact et de coordination pour le pays). Pour cela, un mandat clair doit être attribué à la BNS, ainsi que les moyens techniques qui seront nécessaires.

Arbido-R: Vu les développements technologiques, le Catalogue collectif suisse, longtemps considéré comme un modèle par nos collègues étrangers, ne peut plus rendre aujourd'hui les services attendus. Les autorités fédérales sont-elles prêtes à prendre les mesures nécessaires pour son informatisation?

F. Cotti: Le Catalogue collectif est historiquement, dans sa structure physique, le produit, la somme en quelque sorte des bibliothèques qui y participent. Or ces bibliothèques, notamment les plus grandes d'entre elles, ont créé depuis une dizaine d'années un environnement dans lequel le Catalogue collectif ne peut plus guère remplir le rôle pour lequel il a été conçu il y a soixante ans; en d'autres termes, en se développant, ces bibliothèques se sont éloignées de la conception du Catalogue collectif, sans se préoccuper suffisamment de l'objectif de celui-ci. Une informatisation intégrale des titres recueillis et à recueillir dans le Catalogue collectif n'est guère facilement envisageable, mais on pourrait imaginer une solution de type satellite où les réseaux actuels avec leurs banques

de données n'alimenteraient plus le Catalogue collectif au moyen de copies de leurs enregistrements de titres; en lieu et place, un système d'interrogation et de commande électronique branché sur ces réseaux serait installé à partir du Catalogue collectif.

Il s'ensuit que le futur Catalogue collectif ne relèverait pas de la seule compétence de la Confédération; un consensus concernant sa forme, qui soit techniquement et financièrement défendable, devrait être trouvé entre toutes les bibliothèques associées, voire les organisations les représentant.

Arbido-R: *Dans sa séance du 5 avril 1989, le Conseil fédéral a décidé le rattachement de la BNS et du Musée national à l'Office fédéral de la culture. Quels sont les objectifs visés par cette réorganisation? N'y a-t-il pas là un danger de transformer la BNS en «Musée du livre» et de négliger ses fonctions en tant qu'outil d'information au service d'objectifs multiples, culturels bien sûr, mais également scientifiques? Si elle est souhaitée, de quelle manière la collaboration de la BNS avec les milieux scientifiques, en particulier le Groupement de l'éducation et la recherche, est-elle envisagée?*

F. Cotti: La réunion en une seule entité du Musée national, de la Bibliothèque nationale et de l'Office fédéral de la culture vise un but diamétralement opposé, pour ce qui est de la BNS, à l'établissement d'un «Musée du livre»; comme je le disais: bien au contraire, elle doit permettre une ouverture et une mise en valeur de ses collections, son intégration dans la vie culturelle et scientifique, une prise de conscience de notre spécificité suisse, et de celle des autres pays. La BNS veillera bien sûr à une collaboration active avec les autres secteurs de l'administration qui opèrent dans les domaines plus proches d'elle; sans que l'on puisse indiquer à ce sujet des modifications dans les compétences respectives.

Arbido-R: *Comme de nombreuses autres bibliothèques, la BNS est à l'étroit dans ses murs. Les autorités envisagent-elles des mesures pour remédier à cette situation?*

F. Cotti: Actuellement, la BNS ne peut disposer seule du bâtiment de la Hallwylstrasse qui avait été érigé pour elle au début des années trente. Elle le partage avec l'Office fédéral de la statistique et l'Administration fédérale des blés. Les locaux existent donc en principe. De toute évidence, la BNS a d'abord besoin de locaux d'entrepôt; or, l'éventuel déplacement des deux autres offices libérerait surtout des bureaux qui, manifestement, ne sont pas transformables à volonté pour l'installation de rayonnages et de compactus. Il faudrait donc envisager des aménagements dans le sous-sol; des solutions sont à l'étude.

Arbido-R: *En conclusion, demain la BNS aura-t-elle l'ambition et les moyens de s'intégrer au réseau européen des bibliothèques nationales et scientifiques?*

F. Cotti: D'une certaine manière – le paradoxe n'est qu'apparent – l'avenir de la BNS en tant que bibliothèque pour l'ensemble de la Suisse dépend aussi de sa position par rapport aux bibliothèques des autres pays et de sa collaboration avec elles. Ainsi, la collaboration de bibliothèques suisses aux programmes tels que les offre, par exemple, la Communauté européenne suppose des actions concertées. Or, si l'ambition collective de saisir ces occasions n'existe pas encore, elle devrait à mon sens être développée assez rapidement. Il importe de veiller à ce qu'une politique suisse commune en matière de bibliothèques ou, mieux, une politique étrangère commune des bibliothèques suisses, une volonté de collaboration internationale, soit manifestée à l'égard de la Communauté européenne, ainsi que du Conseil de l'Europe.